

**Procès-verbal – Séance ordinaire - Conseil Municipal de GRIGNOLS
LUNDI 04 MARS 2019 à 19h00**

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Bernard JAYLES qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH, Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Roseline PIGANIOL

Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2018

Le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote du compte administratif 2018

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT					
Chapitres	DEPENSES		Chapitres	RECETTES	
011	Charges à caractère général	221 506.83 €	013	Atténuations de charges	30 636.19 €
012	Charges de personnel	290 671.28 €	70	Produits des services	3 915.29 €
65	Autres charges de gestion courante	298 852.79 €	73	Impôts et taxes	433 774.84 €
66	Charges financières	16 281.38 €	74	Dotations et participations	333 010.44 €
042	Opérations d'ordre	10 734.99 €	75	Autres produits de gestion couran	52 884.81 €
			76	Produits financiers	16.41 €
			77	Produits exceptionnels	5 942.38 €
			042	Opérations d'ordre	9 734.99 €
Total dépenses		838 047.27 €	Total recettes		869 915.35 €
			Résultat exercice 2018		31 868.08 €
			Excédent 2017 reporté		120 462.28 €
			Excédent 2018 à reporter		152 330.36 €

INVESTISSEMENT					
Chapitres	DEPENSES		Chapitres	RECETTES	
21	Immobilisations corporelles	18 859.50 €	13	Subventions d'investissement	37 274.00 €
23	Immobilisations en cours	53 942.59 €	10	Dotations fonds divers	16 323.84 €
10	Dotations Fonds Divers		16	Emprunts et dettes assimilées	950.90 €
16	Remboursement d'emprunts	55 216.38 €			
26	Participations et créances rattachées				
040	Opérations d'ordre	9 734.99 €	040	Opérations d'ordre	10 734.99 €
Total dépenses		137 753.46 €	Total recettes		65 283.73 €
Résultat exercice 2018		- 72 469.73 €			
			Excédent 2017 reporté		337 369.70 €
			Excédent 2018 à reporter		264 899.97 €

Résultat de la section de fonctionnement 2018 à affecter		
Résultat de l'exercice :	Excédent	31 868.08 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	120 462.28 €
Résultat de clôture à affecter :	Excédent	152 330.36 €
Besoin réel de financement de la section investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Déficit	- 72 469.73 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	337 369.70 €
Résultat de clôture :	Excédent	264 899.97 €
Restes à réaliser		
Recettes :		263 401.00 €
Dépenses :		263 401.00 €
Solde des restes à réaliser :		- €
Besoin réel de financement :		- €
Affectation de résultat de la section de fonctionnement		
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement :	R1068	- €

TOTAL							
Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
D002		R002	152 330.36 €	D001		R002	264 899.97 €

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claudine MAILLOU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean Pierre BAILLÉ (sorti au moment du vote) après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 01 et 02/2019.

Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant la bonne gestion ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 03/2019

Terrain MERCADE – financement du remboursement du portage financier

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité s'est engagée à rembourser le portage financier SAFER des terrains MERCADE courant 2019. Pour financer cette acquisition, Monsieur le Maire propose de réaliser un emprunt de 120 000,00 €.

L'analyse de la situation financière de la commune fait apparaître un taux d'endettement à ce jour de 261,00 € / habitant. Si ce nouvel emprunt est réalisé, le taux d'endettement s'élèvera à 361,00 € / habitant, sachant que le taux d'endettement moyen des communes de la même strate est de 611,00 € / habitant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour financer l'acquisition des terrains MERCADE par un emprunt.

Les organismes bancaires seront sollicités. Cette opération sera validée lors d'une prochaine réunion.

Point sur l'avancement des travaux de réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations et création d'une chaufferie collective granulés bois

La consultation des entreprises est en cours. Tous les dossiers doivent être déposés avant le lundi 18 mars 2019, 12h00, dernier délai. La commission d'appel d'offres se réunira le mardi 19 mars 2019 à 17h00 pour l'ouverture des plis en présence de l'architecte M. PRADAL, Maître d'œuvre.

Les travaux devraient débuter mi-mai 2019 pour se terminer en février 2020.

Madame BIES informe l'assemblée que les travaux de réhabilitation des anciennes écoles sont éligibles aux aides octroyées par la CAF dans le cadre du soutien à l'association Solidarité Sud Gironde agréée Espace de Vie Sociale. A ce jour, le montant de l'aide n'est pas déterminé.

Autorisation de signature des marchés en cours par l'adjoint en charge des finances

Dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations et création d'une chaufferie collective granulés bois, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que celle-ci l'a autorisé à signer toutes les pièces du marché par délibérations n° 02/2018 et 03/2018.

En cas d'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser l'adjoint au Maire en charge des finances, Monsieur Patrick CHAMINADE à signer les pièces des marchés en cours.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur Patrick CHAMINADE, adjoint au Maire en charge des finances à signer les pièces nécessaires au marché en cours : réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations et création d'une chaufferie collective granulés bois, en cas d'absence de Monsieur le Maire.

Délibération 04/2019

FDAEC 2019 – Fonds Départemental d'Aides à l'Équipement des Communes

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale, présidée par M. Jean-Luc GLEYZE et Mme Isabelle DEXPERT, conseillers départementaux, pour la répartition du montant du F.D.A.E.C. 2019, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **25 260,00 €**.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de réaliser en 2019 les opérations suivantes :

Acquisition matériel	HT	TTC
Broyeur de branches	15 645.00 €	18 774.00 €
Bineuse	759.14 €	910.97 €
Balayeuse + batterie	5 041.82 €	6 050.18 €
Acquisition équipement		
Tente réception	2 711.80 €	3 254.16 €
Aménagements divers		
Aménagement point d'apport volontaire	1 535.00 €	1 842.00 €
Réhabilitation entrée salle des associations	1 448.88 €	1 738.66 €
Installation d'une porte coupe-feu local football	1 663.49 €	1 996.19 €
COÛT TOTAL DES OPÉRATIONS	28 805.13 €	34 566.16 €

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de **23 044,00 €** (*maximum 80 % du coût HT de l'opération*) au titre de ces investissements.

- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour la somme de **5 761.13 € HT**

Délibération 05/2019

R.O.D.P. Télécom – Redevance d'Occupation du Domaine Public Télécom

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le Conseil Municipal, conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire tout en ne devant pas excéder ceux indiqués ci-dessous.

Montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2019

	ARTERES * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	AUTRES (cabine tél. sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	40,73	54,30	Non plafonné	27,15
Domaine public non routier communal	1 357,56	1 357,56	Non plafonné	882,42
POUR INFORMATION : AUTRES DOMAINES POSSIBLES				
Autoroutier	407,27	54,30	Non plafonné	27,15
Fluvial	1 357,56	1 357,56	Non plafonné	882,42
Ferroviaire	4 072,69	4 072,69	Non plafonné	882,42
Maritime	Non plafonné			

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2019, selon le barème suivant :

	ARTERES * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	AUTRES (cabine tél. sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	40,73	54,30	Non plafonné	27,15
Domaine public non routier communal	1 357,56	1 357,56	Non plafonné	882,42

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu,

Vu le code des postes et des télécommunications électroniques et notamment ses articles L45-1 et L47 et R20-51 à R20-54 ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité, en application de l'article L2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, fixe le montant de la redevance France Télécom au titre de l'année 2019 selon le barème suivant :

	ARTERES * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	AUTRES (cabine tél. sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	40,73	54,30	Non plafonné	27,15
Domaine public non routier communal	1 357,56	1 357,56	Non plafonné	882,42

Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

Délibération 06/2019

Gestion du personnel

- Création d'un poste d'agent de maîtrise :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Lionel ZAGO a obtenu l'examen professionnel d'agent de maîtrise. Afin de le nommer à ce grade, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à compter du 01 avril 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste de **d'agent de maîtrise territorial** à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de **35,00** heures à compter du **01 avril 2019** ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

Délibération 07/2019

- Assermentation d'un agent technique :

De nombreuses incivilités sont régulièrement constatées au niveau du stationnement notamment aux abords du groupe scolaire. Monsieur le Maire informe l'assemblée de son projet de demander au Procureur de la République et au Juge du Tribunal de Police, l'agrément et l'assermentation de Lionel ZAGO, agent de la collectivité.

Le Conseil Municipal est favorable à cette démarche.

Questions diverses

- **Bœufs gras** : L'ESAT de Captieux qui a présenté 2 bœufs pour la boucherie LABORDE à l'occasion de la fête des bœufs gras 2019 sollicite une aide exceptionnelle de 250,00 € par bœuf afin de permettre de continuer à assurer l'animation de cette fête traditionnelle. Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal. Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 250,00 € par bœuf présent au défilé. La somme de 500,00 € sera donc inscrite au budget 2019.

Délibération 08/2019

- **Club de rugby** : Christian MAUBARET souhaiterait connaître la suite donnée à la réunion de la commission RUGBY à laquelle aucun membre du club de rugby n'a répondu présent. Mme BIES informe l'assemblée qu'elle a adressé un courrier au Président lui précisant son étonnement à ne pas s'être présenté à cette réunion. Lors d'un échange téléphonique, elle lui a demandé de proposer des dates pour une rencontre ; à ce jour pas de réponse. Mme BIES convoquera une nouvelle rencontre qu'elle proposera à tous les membres du club de rugby. Dominique MARROT trouve dommage qu'aucune discussion ne soit possible avec les dirigeants du club.

- **Panneau résidence seniors** : Marianne LAGÜE réitère sa demande pour l'implantation d'un panneau indiquant l'entrée du village automnal. La demande a bien été transmise aux services de la communauté de communes.

- **Entrée gendarmerie** : Mme Claudine MAILLOU signale un grand trou sur le trottoir devant l'entrée du parking de la gendarmerie potentiellement dangereux pour les piétons. Les services techniques et les services du centre routier départemental seront avisés.

- **Gironde Habitat** : Roseline PIGANIOL demande où en est le projet de construction Gironde Habitat. Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier a pris du retard par rapport au contrat de maîtrise d'œuvre. Une réunion d'information à destination des élus devrait être proposée prochainement. Le début des travaux devrait être programmé pour début septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.